

Digne-les-Bains, le 29 septembre 2021

France relance : Appel à Projet investissement dans les équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

L'Agence de la transition écologique (ADEME) aide les établissements pour l'acquisition l'installation in situ ou ex situ d'un appareil de prétraitement par désinfection des DASRI.

Pour être éligible à cette aide, il faut être un établissement producteur de DASRI dans le cadre de la médecine humaine ou prestataires privés assurant la gestion des DASRI pour les besoins de plusieurs producteurs.

Investir dans un appareil de prétraitement par désinfection des DASRI avec l'aide de l'ADEME et de France Relance

Ce dispositif d'aide vise à soutenir les projets de prétraitement par désinfection de manière soit en diminuant les flux transportés de déchets dangereux, ce qui présente des avantages d'un point de vue sanitaire et environnemental, soit progressant sur la voie du recyclage dans le cadre d'expérimentations autorisées au plan réglementaire.

L'ADEME finance jusqu'à 45 % de l'investissement. Pour les projets permettant une valorisation matière, un bonus pouvant atteindre un maximum de 10 % pourra être accordé.

Deux dates de dépôts des dossiers ont été fixées :

- 1^{ère} date : 15 octobre 2021, 12 h,
- 2^{ème} date : 1^{er} mars 2022, 12 h.

Plus d'information sur : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-equipements-desinfection-dechets-dactivites-soins-a-risques>

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex